



N° 0596 -2026/MS/DC/SGM/DNSP/PNLMT/SA

Cotonou, le 30 JUIN 2026

Communiqué du Ministre de la Santé

Bénoises ! Bénois ! Chers compatriotes !

Dans le cadre de la lutte contre l'onchocercose, une maladie qui rend aveugle, le Ministère de la Santé, à travers le Programme national de Lutte contre les Maladies transmissibles, organise en collaboration avec ses partenaires, une campagne de traitement de masse par la distribution de médicament. Cette campagne couvre la période du **13 au 22 juillet 2026** et concerne toute la population âgée de 5 ans et plus.

A cet effet, les relais communautaires passeront de ménage en ménage dans cinquante-et-une (51) communes endémiques à la maladie dans les Départements de l'Alibori, de l'Atacora, de l'Atlantique, du Borgou, du Couffo, des Collines, de la Donga, du Mono, de l'Ouémé, du Plateau et du Zou pour la distribution dudit médicament.

Le Ministre de la Santé invite tous les acteurs communautaires et les élus locaux à se mobiliser pour la réussite de la campagne et exhorte les chefs ménages et mères à accueillir les relais afin que tous les membres des ménages âgés de 5 ans et plus reçoivent leurs doses.

Tous unis, disons non aux maladies tropicales négligées !



Benjamin I. B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé